



Tarifs de SPITEXTRApus GmbH

En vigueur à compter du 01.03.2026

Aide ménagère

Afin que vous puissiez rester le plus longtemps possible chez vous, nous vous aidons à entretenir votre logement et vous assistons dans vos tâches ménagères quotidiennes.

Les prestations d'aide ménagère d'une durée supérieure à une heure peuvent être demandées auprès de SPITEXTRApus. Pour ce faire, les besoins sont préalablement évalués avec le client. En règle générale, la prestation est fournie par la même personne à une date fixe.

Prestations	Tarifs hors TVA
Évaluation des besoins	CHF 52.00 par heure
Aide ménagère générale	CHF 52.00 par heure
Aide ménagère spéciale	CHF 57.00 par heure
Aide ménagère pour bénéficiaire de prestations complémentaires	CHF 46.00 par heure
Interventions spéciales	CHF 75.00 par heure
Forfait administratif	CHF 10.00 par mois
Forfait de déplacement dans la zone desservie	CHF 10.00 par intervention
Forfait de déplacement hors zone desservie	Jusqu'à 20 km : CHF 20.00 Jusqu'à 40 km : CHF 30.00 Jusqu'à 60 km : CHF 40.00 Jusqu'à 80 km : CHF 50.00
Gestion de l'argent du ménage	CHF 20.00 par mois
Frais d'entrée	CHF 30.00 par mois
Forfait produits d'entretien	CHF 15.00 par intervention
Forfait courses jusqu'à 15 km Durée de l'intervention	CHF 15.00 par intervention CHF 52.00/46.00 par heure
Indemnité kilométrique par km à partir de 15 km	CHF 1.00 par km
Lessive du client au centre <ul style="list-style-type: none">• Lessive au centre• Séchage du linge au centre• Repassage• Enlèvement et livraison (transport)	CHF 15.00 par machine CHF 15.00 par machine CHF 7.00 par heure CHF 10.00 - forfait

Vous trouverez des informations détaillées concernant les prestations de SPITEXTRApus sur le site Internet www.spitexaarebielersee.ch.



Autres informations importantes :

- Les prestations sont généralement fournies du lundi au vendredi, de 7 h 00 à 20 h 00. À partir de 20 h 00, une majoration de 50 % est facturée.
- Les samedis, dimanches et jours fériés, une majoration de 50 % est facturée.
- Les interventions prévues qui ne sont pas annulées au moins 24 heures à l'avance, resp. 48 heures à l'avance pour les heures du week-end, vous sont facturées. Cette disposition s'applique même en cas d'hospitalisation.
- Aucune prestation d'une durée inférieure à une heure n'est proposée.
- Les prestations sont arrondies au quart d'heure supérieur.
- Les mandats conclus avec SPITEXTRAplus peuvent être résiliés à tout moment pour la fin d'un mois, moyennant un préavis de sept jours.
- Pour plus d'informations, veuillez vous reporter aux conditions générales de vente.

Les prestations d'aide ménagère ne sont pas prises en charge par les caisses-maladie. Veuillez vous renseigner auprès de votre caisse-maladie pour savoir si vous disposez d'une assurance complémentaire qui couvre ces frais.

En fonction de vos revenus / de votre fortune et de votre situation générale, vous avez peut-être droit à des prestations complémentaires et / ou à une allocation pour impotent.

Pour plus d'informations, veuillez vous adresser à la Caisse cantonale de compensation du canton de Berne (CCB), tél. : 031 379 79 79
info@akb-bern.ch, www.akbern.ch.

Vous pouvez également vous adresser à Pro Senectute Biel/Bienne – Seeland, tél. : 032 328 31 11 ou bien à l'adresse seeland@be.prosenectute.ch ou encore au service social régional.